

Eléments pour une paix durable (2e partie)

Partage international n° 205 - Septembre 2005

Interview de Mazin Qumsiyeh par Andrea Bistrich

Militant palestinien et professeur à l'université de Yale, Mazin Qumsiyeh vient de publier un ouvrage, Sharing the Land of Canaan - Human Rights and the Israeli-Palestinian Struggle. (Partager la Terre de Canaan - les droits de l'Homme et le conflit Israélo-palestinien) dans lequel il examine les questions centrales de ce conflit et dessine les grandes lignes d'une paix durable, basée sur l'application sans exclusivité des Droits de l'Homme.*

Il a cofondé de nombreuses associations et organisations, telles que Triangle Middle East Dialogue, Carolina Middle East Association, the Holy Land Conservation Foundation, the Middle East Genetics Association et la Coalition pour le droit au retour des Palestiniens et universitaires pour la justice.

Andréa Bistrich l'a interviewé pour Partage international.

PI. Les sanctions imposées à l'Afrique du Sud pour qu'elle démantèle son régime d'apartheid et se conforme au droit international se sont révélées efficaces. Pourrait-on faire de même pour contraindre Israël à remplir ses obligations ?

MQ. Oui. La transformation, le passage à un discours post-sioniste se produira tôt ou tard. La question est de savoir si ce sera pacifiquement, comme ce fut le cas avec l'Afrique du Sud, par des retraits d'investissements et des boycotts. Cette transformation n'est pas synonyme « d'annihilation d'Israël ». C'est même le contraire, dans la mesure où cela implique que chacun reconnaisse que la direction suivie durant les dernières décennies (basée sur une idéologie raciste d'injustice, de haine et de « séparation ») ne saurait conduire qu'à davantage de violence et de bains de sang. Si l'apartheid a été le problème en Afrique du Sud, il ne peut être une solution dans la région israélo-palestinienne.

PI. Que faire quand l'Etat d'Israël viole la Déclaration universelle des droits de l'homme, considérée comme une condition sine qua non de la

paix ?

MQ. Si l'on veut mobiliser les gens en faveur d'une campagne de boycotts, de retraits d'investissements, ou de toutes autres méthodes susceptibles de produire des changements effectifs, il est essentiel de débattre avec eux de ces questions, et de les informer des faits incontestables. On devient actif dès que l'on s'est aperçu que l'on nous a menti.

L'hypocrisie des gouvernements, les politiques de « deux poids, deux mesures », qui sont à la base du racisme et des oppressions sont ressenties comme particulièrement blessantes par les gens honnêtes.

PI. Que veut Israël, en définitive, en construisant à grand frais le mur, la soi-disant « barrière de sécurité » ?

MQ. Le mur serpente [dans les territoires palestiniens] pour achever de pousser les Palestiniens à aller s'entasser dans des villes surpeuplées en laissant derrière eux leurs terres, l'eau et bien d'autres ressources naturelles. Il n'a d'autre but que de prendre le maximum de terres avec le minimum de Palestiniens dessus. Il coupe ceux-ci de Jérusalem, leur cœur économique (40 % de l'économie de Cisjordanie en dépend). Il vise à les enfoncer toujours davantage dans la misère et le désespoir pour, finalement, les forcer à s'expatrier en terre étrangère. C'est, en fait, un autre moyen d'opérer le nettoyage ethnique. Parallèlement, Israël encourage la colonisation dans les Territoires. Aujourd'hui, plus de 450 000 colons juifs vivent en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, où ils contrôlent la plus grande partie des ressources naturelles.

PI. Neuf millions de Palestiniens sont sans patrie, spoliés de leurs terres et de leurs propriétés. Que veulent-ils, en termes de justice, d'égalité des droits et d'autodétermination ?

MQ. Les Palestiniens ont leur pays : la Palestine. Le fait que la plupart d'entre eux aient été dépossédés, que beaucoup vivent dans des camps de réfugiés ou dans des cantons de plus en plus réduits, ne durera pas toujours. Peu importe le temps que cela prendra. Ils continueront à lutter et à résister jusqu'à ce que leurs droits fondamentaux soient reconnus (en particulier celui de retrouver leurs maisons et leurs terres). Ces droits ont été formulés expressément dans des accords internationaux (mais, étant inaliénables, leur valeur ne dépend pas de ces accords). Je crois que la reconnaissance du droit au retour et celui d'être traité sur un pied d'égalité avec

tous les autres hommes, indépendamment de la religion, sont deux droits fondamentaux.

PI. *Ce « droit au retour » est-il la condition sine qua non pour la poursuite du processus de paix ?*

MQ. Le programme sioniste, visant à créer un Etat juif en Palestine a impliqué, et implique toujours, le nettoyage ethnique des Palestiniens. Avant, durant et immédiatement après la fondation d'Israël, plus de 800 000 d'entre eux ont été chassés de leurs maisons et de leurs terres. Eux et leurs descendants forment la population de réfugiés la plus importante et la plus ancienne du monde.

La communauté internationale s'est sentie profondément responsable de cet état de fait. Ainsi que l'a déclaré le comte Folke Bernadotte, médiateur de l'Onu : « Ce serait attenter aux principes de justice élémentaires que de refuser à ces victimes innocentes le droit de retourner chez eux alors que les immigrants juifs affluent en Palestine » (UN Doc Al 648, 1948). Une déclaration qui demeure vraie aujourd'hui où n'importe quel juif peut recevoir automatiquement la citoyenneté israélienne alors que les Palestiniens ne peuvent pas retrouver leur patrie. Le Droit au retour a une base légale solide. Selon les termes mêmes de la résolution 194 adoptée par les Nations unies, le 11 décembre 1948 : « Il faudrait permettre aux réfugiés voulant retourner chez eux et vivre en paix avec leurs voisins de le faire aussitôt que c'est concrètement possible[...] et payer une compensation [pour la perte de leurs propriétés] à ceux qui ne souhaitent pas revenir. » Cette résolution a été confirmée chaque année depuis pratiquement à l'unanimité, sauf par Israël et les Etats-Unis. Elle a été plus tard clarifiée par la résolution 3236 de l'Assemblée générale de l'Onu, qui réaffirme, dans sa sous-section 2, « le droit inaliénable des Palestiniens de retrouver les maisons et les propriétés dont ils ont été expulsés et déracinés », et appelle à leur retour. S'opposer à ce retour est donc un acte d'agression, qui mérite une réaction de la part du Conseil de sécurité. L'admission d'Israël à l'Onu a été conditionnée à son acceptation des résolutions concernant cette question, y compris la 194.

Le Droit au retour ne tire pas sa validité des seules résolutions de l'Onu. La Déclaration universelle des droits de l'homme réaffirme, dans son article 13, le droit, pour tout individu, de quitter son pays et d'y revenir. De plus, le principe d'autodétermination garantit, entre autres choses, le droit de propriété et d'avoir une maison dans son propre pays.

Les Nations unies ont adopté ce principe en 1947. A partir de 1969, elles l'appliqueront explicitement au peuple palestinien, et reconnaîtront même « la légalité du combat des peuples pour l'autodétermination et la libération »

PI. *Croyez-vous en un monde « post-sioniste » ?*

MQ. Le monde post-sioniste est une réalité. Le problème, en Israël/Palestine, n'est pas seulement que le nettoyage ethnique continue ; c'est qu'il existe aussi une discrimination à l'encontre même des autres non juifs. Comme l'a dit Amnesty International : « En Israël, par exemple, il existe un certain nombre de lois qui sont explicitement discriminatoires. Elles remontent à la fondation de l'Etat d'Israël en 1948 qui, encore sous le coup du génocide raciste dont avaient été victimes les juifs d'Europe durant la Seconde Guerre mondiale, fut fondé sur l'idée d'un Etat juif pour le peuple juif. Certaines des lois israéliennes sont encore le reflet de ce principe et, par voie de conséquence, sont clairement discriminatoires envers les non juifs, et plus particulièrement les Palestiniens qui vivent sur ces terres depuis des générations. » Israël est le seul pays, sur la planète, à reconnaître des membres d'une religion particulière, quel que soit l'endroit où ils vivent, comme des « nationaux » et à leur octroyer automatiquement la citoyenneté – qu'ils soient convertis ou non – s'ils viennent vivre sur des territoires qui appartiennent par droit de naissance au peuple palestinien. Pendant ce temps, les réfugiés palestiniens – chrétiens et musulmans – se voient refuser le simple droit de revenir chez eux pour l'unique raison qu'ils ne sont pas juifs. C'est ainsi que s'est développé en Israël tout un ensemble de lois qui a pour effet de favoriser les juifs par rapport à ceux qui ne le sont pas. C'est une situation qui ne saurait durer (même si les juifs laïcs rejettent cette discrimination).

Il existe près de 6,5 millions de réfugiés palestiniens dans le monde :

- 3,8 millions sont enregistrés en tant que bénéficiaires de l'aide onusienne ;
- 1,5 million ne sont pas enregistrés, car ils ne demandent pas d'aide ;
- 263 000 sont « déplacés » à l'intérieur d'Israël ;
- 773 000 ont été délogés et envoyés ailleurs depuis 1967.

Dans ces chiffres sont inclus non seulement les réfugiés chassés de leurs terres, mais aussi leurs descendants, dans la mesure où ils ne peuvent pas jouir de leurs droits fondamentaux. Des dizaines de milliers ont également quitté les Territoires occupés depuis le lancement des dernières offensives israéliennes, en septembre 2000. Ils vivent la plupart du temps près des endroits dont ils ont été expulsés.

PI. Une fois qu'on aura mis un terme à l'occupation et permis aux réfugiés de revenir chez eux, il faudra se livrer à un énorme travail de réconciliation et de reconstruction, à faire en plusieurs étapes. Quelles devraient-elles être, que ce soit du côté palestinien, israélien, ou de celui de la communauté internationale ?

MQ. Les problèmes que connaissait l'Afrique du Sud n'ont pas tous disparu avec l'apartheid. Il reste encore beaucoup de travail à faire, peut-être même d'immenses obstacles à surmonter. Même si le plus important d'entre eux fut levé avec la fin de l'apartheid, les défis à relever et les dangers qui accompagnent tout progrès demeurent. La question de savoir si l'on peut parvenir dans ce pays à une pleine égalité et à un complet respect des droits de l'homme reste encore ouverte. En reprenant notre analogie médicale, nous savons que plus longtemps dure le problème latent, plus il faut de temps pour la guérison. Guérison et réhabilitation peuvent ne pas procéder comme prévu, il peut même y avoir rechute. Mais on ne saurait définir de traitements adéquats sans avoir au préalable établi un bon diagnostic.

PI. La paix est possible au Moyen-Orient, dites-vous. Quand ?

MQ. Cela pourrait prendre de cinq à dix ans, si la mobilisation était suffisante, à vingt ou trente ans. J'ai été surpris de la rapidité avec laquelle l'apartheid a été démantelé en Afrique du Sud, avec quelle rapidité est tombé le Mur de Berlin.

Rétrospectivement, il aurait été difficile de faire des prédictions sur ces événements historiques (comme, également, le retrait américain du Vietnam). Comme toujours, personne n'a de boule de cristal, et les surprises ne sont jamais à exclure.

Plus d'informations : www.al-awda.org

Auteur : Andrea Bistrich, collaboratrice de Share International résidant à Oberhaching (Allemagne).

Thématiques : [Société](#), [politique](#), [Économie](#)

Rubrique : [Divers](#) ()